

L'apprentissage, un atout pour votre avenir !


**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**


Liberté
Égalité
Fraternité


AUDE PYRÉNÉES-ORIENTALES

QUELLE RÉMUNÉRATION ?

	- de 18 ans	18 - 20 ans	21 ans et +	26 ans et +
1 ^{ère} année	477.07 € 27 % du SMIC	759.77 € 43 % du SMIC	936.47 € 53 % du SMIC	1 766.92 € 100 % du SMIC
2 ^{ème} année	689.10 € 39 % du SMIC	901.13 € 51 % du SMIC	1077.82 € 61 % du SMIC	
3 ^{ème} année	971.80 € 55 % du SMIC	1183.83 € 67 % du SMIC	1378.20 € 78 % du SMIC	

base mensuelle : 151.67 heures - SMIC brut horaire : 11.65 € au 1er janvier 2024

 **si accord de branche plus favorable : appliquer le Salaire Minimum Conventionné**
attention à l'année d'entrée en formation, ex : terminale Bac Pro = 3^{ème} année

QUI FINANCE LA FORMATION ?

Formation gratuite pour l'apprenti.e : le financement est assuré par les OPCO opérateurs de compétences (contribution unique à la formation professionnelle et l'alternance collectée auprès des entreprises). Employeurs publics : financement spécifique (cf. GRETA-CFA).

QUAND SIGNER LE CONTRAT ?

Contrat signé et démarré en entreprise au plus tôt 3 mois avant ou au plus tard 3 mois après l'entrée en formation au GRETA-CFA.

QUELLE DURÉE ?

Contrat en CDI ou CDD de 6 mois à 3 ans. Prolongation d'1 an possible si redoublement.

QUELLE EST LA DURÉE DE LA PÉRIODE D'ESSAI ?

Les 45 premiers jours effectifs (consécutifs ou non) en entreprise. Le contrat peut être rompu sans motif durant cette période.

COMMENT RÉSILIER LE CONTRAT ?

En période d'essai : unilatérale, sans délai, ni motivation. Notification écrite par l'employeur au GRETA-CFA et à l'OPCO.

UN SEUL NUMÉRO POUR TOUT RENSEIGNEMENT

04 68 59 50 40

LA BOUTIQUE DU GRETA-CFA

21 quai Vauban - 66000 PERPIGNAN
contacts@gretacfa1166.fr

SITE INTERNET

<https://maforpro-occitanie.fr>

FACEBOOK

@gretapyreneesorientales


**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**
Liberté
Égalité
Fraternité


AUDE PYRÉNÉES-ORIENTALES



86 %
taux de
satisfaction



92 %
taux de
réussite



74 %
taux
d'insertion



12 %
taux de
rupture

*nouvelle
édition 2024*
**GUIDE
APPRENTISSAGE**



Infos ENTREPRISES

AIDE A L'EMBAUCHE

- AIDE EXCEPTIONNELLE -

Montant :

6000 €

pour la 1ère année d'exécution du contrat

montant d'aide à l'embauche d'apprenti.e et de salariés en contrat de professionnalisation de moins de 30 ans

Valable pour les contrats signés entre le 1er janvier 2023 et le 31 décembre 2024

Pour les entreprises privées, l'aide couvre 100 % du salaire d'un apprenti de moins de 18 ans, 70 % du salaire d'un apprenti de 18 à 20 ans révolus, 60 % du salaire d'un apprenti de 21 à 25 ans révolus et près de 30 % du salaire d'un apprenti de 26 ans et plus. Le versement de l'aide est soumis à conditions : exclusion si diplôme préparé supérieur à bac + 5 (niveau 7 du RNCP) et taille de l'entreprise + de 250 salariés.

Modalités de versement :

Chaque mois par anticipation de la rémunération à verser et à compter du début de l'exécution du contrat (via le portail SYLaé) ; fin des versements en cas de rupture ou suspension du contrat

RÉDUCTION DES COTISATIONS PATRONALES

Dans le secteur privé, à la place des anciennes exonérations (réduction étendue à la retraite complémentaire et assurance chômage hors AGC et APEL)

DÉDUCTIONS FISCALES TAXE D'APPRENTISSAGE

3 types de déduction :

Frais de stage (organisé en milieu professionnel)
Dons en nature (sur la part "hors quota", hors apprentissage)
Bonus alternance (entreprise de + 250 salariés dépassant les 5 % d'alternants)

AIDE "HANDICAP" (AGEFIPH-FIPHIP)

De nombreuses aides à découvrir sur le site de l'AGEFIPH (privé/associatif) ou FIPHIP (public) : aide au recrutement, formation du maître d'apprentissage...

Infos APPRENTI(E)S

1ER ÉQUIPEMENT PÉDAGOGIQUE

- Forfait par secteur d'activité, plafonné à 500€ / apprenti.e
- Tous les apprenti.e-s signant leur 1er contrat d'apprentissage (ordinateur, équipement, outillage...)

AIDE AU PERMIS DE CONDUIRE 500 €

Conditions :

Avoir 18 ans, être en contrat d'apprentissage et être engagé.e dans la préparation des épreuves au permis B

Modalités de versement :

L'apprenti.e transmet au GRETA-CFA son **dossier complet** :

- une demande d'aide complétée, datée et signée par l'apprenti.e
- une copie recto/verso de sa carte d'identité (ou passeport ou titre de séjour)
- une copie d'un devis signé ou facture de l'école de conduite précisant "PERMIS B" de moins de 12 mois

L'aide est versée soit à l'apprenti.e, soit à l'auto-école

HÉBERGEMENT / RESTAURATION

Forfait : **nuitée 6 € et repas 3 €** pour tous les apprenti.e-s bénéficiant des prestations du GRETA-CFA

CARTE ÉTUDIANT DES MÉTIERS

Tarifs préférentiels sur les activités culturelles, sportives, transports...

AIDE AU LOGEMENT "MOBILI-JEUNE"

Entre 10 € et 100 € par mois (versée semestriellement, sous conditions)
<https://www.actionlogement.fr/l-aide-mobili-jeune>

PRIME D'ACTIVITÉ

La prime d'activité est calculée en fonction de l'ensemble des ressources.

Simulateur : <https://wwwd.caf.fr/wps/portal/caffr/simulateurpa>

Montant forfaitaire mensuel non imposable

AIDE HANDICAP

De nombreuses aides à découvrir sur le site de l'AGEFIPH (privé/associatif) ou FIPHIP (public) : aménagement de poste de travail, frais de déplacement...

Votre référent.e handicap du GRETA-CFA peut vous renseigner